

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE INTEGREE DES CENTRES-BOURGS
CONVENTION D'ETUDE**

**SIERCK-LES-BAINS – Centre-bourg / Bâties dégradés - Requalification - E
P09EB70M002**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Sierck-les-Bains pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification de bâties dégradés situés dans son centre-bourg,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'une étude pré-opérationnelle de programmation et de faisabilité sur le périmètre de surveillance susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 30 000 € TTC pris en charge à 50% par l'EPFL, à 37,5% par la communauté de communes du Bouzonvillois et des Trois Frontières et à 12,5% par la commune de Sierck-les-Bains

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Sierck-les-Bains et la communauté de communes du Bouzonvillois et des Trois Frontières la convention d'étude annexée à la présente délibération

VU ET APPROUVE
Le **12 FEV. 2019**
Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER